



MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MINISTRE

Nos Réf. : DFP/2014/74640

Vos Réf. : SM/BP/46-2014



Paris, le 12 JAN. 2015

Madame la Députée,

Par courrier en date du 21 novembre 2014, vous m'interpellez à propos du transfert de financement des ESAT aux conseils généraux prévu dans le cadre du projet de Loi Acte III de la décentralisation.

Vous m'indiquez à ce propos que les acteurs concernés par cette décentralisation (conseils généraux et associations représentatives du secteur) ont fait connaître à plusieurs reprises au gouvernement leurs réserves concernant ce projet.

Afin de répondre à votre interrogation, je suis en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants :

- Le projet de Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui sera très prochainement débattu au Parlement ne contient pas dans sa version proposée par le gouvernement de dispositions relatives au transfert du financement des ESAT aux conseils généraux.
- Si l'Etat a engagé récemment une revue de ses missions afin de les faire potentiellement évoluer dans le cadre d'une réforme qui pourrait être envisagée durant l'année 2015, aucun transfert de financement des ESAT aux conseils généraux n'est à ce jour envisagé.

Espérant que ces éléments répondront à votre attente, je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'assurance de ma meilleure considération.

*Bien à vous,*

Marylise LEBRANCHU

Madame Bérengère POLETTI  
Députée des Ardennes  
Conseillère Régionale de Champagne-Ardenne  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP